

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solemnités de titulaires. — IV Correspondance romaine. — V L'école hypercritique. — VI Le vice-rectorat de l'université Laval. — VII Chronique sherbrokienne. — VIII La visite de Leurs Altesses Royales. — IX Aux prières. — X La langue de l'Eglise.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 29 septembre

Premier vendredi du mois, exercice du mois d'octobre, fête du Saint-Rosaire, et, dans le diocèse de Montréal, collecte pour les séminaires des Indes.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 29 septembre

Fête de S. MICHEL, double de 2e cl. (le cl dans le diocèse de Sherbrooke); mém. du 18e dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. à la fin. — Aux Vêpres, mém. de S. Jérôme (ant. O Doctor... Hieronyme) et du dim. (Tulit).

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 3 octobre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête de: titulaires du Saint-Rosaire, de Saint-Étienne et de Saint-Bruno; solennité de ceux de Saint-Jérôme, de Sainte-Élisabeth, de Saint-Rémi, des Saints-Anges-Gardiens (Lachine), de Saint-François (Longue-Pointe) et de Saint-Placide.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire du Saint-Rosaire (Pointe-aux-Lacs); solennité de ceux de Saint-Rémi (Amberst), de Saint-Gérard (Montréal) et de Saint-François d'Assise (Hintonburg).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire du Saint-Rosaire (Saint-Hyacinthe); solennité de ceux de l'Ange-Gardien (Rouville) et de Saint-François (Freligsburg).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE — Fête du titulaire du Saint-Rosaire (Sawyer-Pointe); solennité de celui des Saints-Anges-Gardiens (Ham South).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire du Saint-Rosaire; solennité de celui de Saint-Rémi (Tingwick).

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 28 août 1901.



A question des congrégations en France continue toujours à passionner l'opinion. On avait cherché à englober tous les religieux dans une action commune ; ils auraient été alors bien plus forts vis-à-vis du gouvernement et auraient pu par leur attitude l'amener à composition. Ce que désire en effet le gouvernement français, c'est qu'un grand nombre de communautés demandent l'autorisation. Il les tiendrait dans ce cas : et au point de vue spirituel, par la juridiction de l'ordinaire dont elles devraient exclusivement relever ; et par le côté matériel, puisque leurs biens étant alors déclarés seront une proie facile le jour où il voudra les prendre. Il n'aura pour cela qu'à retirer l'autorisation accordée par les Chambres ; et, du jour au lendemain, la congrégation sera dissoute, ses membres dispersés et ses biens incamerés.

— Parmi les instituts qui n'ont pas voulu se soumettre à cet aléa, qui ont préféré leur indépendance au pain de l'exil et à la mort de demain, il faut citer les Bénédictins qui abandonnent leur monastère de Solesmes, qu'ils viennent de réédifier d'une façon splendide. La magnifique église abbatiale de Saint-Pierre-la-Couture, aux sculptures si caractéristiques, si riches, si exhubérantes qu'une publication importante : *Les Saints de Solesmes*, leur a été consacrée, va être désertée. Les Bénédictins de Ligugé, qui fut le monastère de Dom Pitra, ceux de Saint-Wandrille, que le pape avait récemment érigé en abbaye, de Visques, de Saint-Maur-de-Glanfeuil et de Marseille prennent aussi la route de l'exil et vont s'établir en Angleterre, qui leur accordera cette hospitalité dont elle fut large, il y a plus d'un siècle, en faveur des prêtres émigrés.

Les Dames-de-Nazareth, qui ont en France des pensionnats très florissants, imitent cet exemple.

Si toutes les congrégations avaient fait de même, si les instituts hospitaliers avaient déclaré vouloir s'exiler plutôt que de se soumettre à des vexations aussi pénibles qu'injustifiées, le gouvernement aurait peut-être été contraint de s'arrêter. Car c'était une sorte de révocation de l'Edit de Nantes, et Waldeck Rousseau s'interdisait de parler de Louis XIV. Notons cependant, au passage, que les circonstances sont bien différentes et que, suivant l'adage, toute comparaison cloche.

— On avait proposé, il y a deux mois, le projet suivant au Souverain Pontife. Après le vote de la loi, il aurait fait écrire directement au président de la République et aurait demandé lui-même l'autorisation pour tous les instituts qui sont en France. Cette autorisation devait être accordée directement. Si le gouvernement la refusait, alors le pape défendait à tous les instituts de la solliciter. Ce projet n'a pas abouti ; et les congrégations suivant des voies différentes ne sont unies que dans la charité de Notre-Seigneur.

— Il est certain aujourd'hui que le Souverain-Pontife n'ajoutera rien aux deux lettres qui ont été publiées par son ordre. Elles sont suffisamment claires ; et si le règlement du Conseil d'Etat modifie la situation pour les religieux en la rendant plus dure, elle la laisse cependant identique pour le Saint-Siège. Le pape a nettement indiqué en quoi les réguliers sont soumis aux évêques ; il a déclaré qu'en-dehors de ces points il ne souffrirait pas que l'on portât atteinte à l'exercice direct et immédiat de sa juridiction suprême sur les instituts auxquels il a accordé l'exemption. Par conséquent si ces instituts veulent demander l'autorisation, ils doivent présenter à l'évêque du lieu une formule de soumission, qui, d'une façon ou de l'autre, admette ces réserves ; et de son côté l'évêque, en s'engageant par écrit à exercer sa juridiction sur ces réguliers, doit d'une façon ou de l'autre sinon déclarer au moins avoir la ferme volonté de ne pas exercer cette juridiction que suivant les mêmes limites. L'acte que le gouvernement demande ne crée pas un droit ; et lui, ordinaire,

doit en pratique l'interpréter suivant les saints canons et les règles ecclésiastiques.

Je sais bien, et le bruit en circule avec une certaine intensité à Rome, que quelques évêques de France auraient déclaré vouloir se servir des pouvoirs qui leur sont conférés par l'article 20 du règlement du Conseil d'Etat. C'est une question analogue à celle des fameux articles organiques, dont Mgr Darboy disait en plein Sénat que s'ils n'étaient point faits ils seraient à faire. Mais nombre de ces paroles, qui sonnent mal aux oreilles catholiques, ne sont que des paroles ou des formules, et l'on se garde bien de les faire passer dans l'ordre des faits.

— La presse italienne s'est emparée encore d'une autre question. Nicolas V avait fondé à Saint-Jérôme-des-Exclavons un chapitre pour les Slaves, et l'avait richement doté. L'institution ne répondait plus au but primitif, et Léon XIII pensa la rendre plus utile à l'Eglise en la transformant en collège ou séminaire pour les Croates. Immédiatement les journaux italiens partirent en guerre et firent de longues dissertations sur la Croatie, les Croates, et les Dalmates qu'ils voulaient faire appeler exclusivement Illyriques. Le but de cette confusion de nom est que le mot Illyrique se trouvant dans la bulle de Nicolas V, les Dalmates auraient été les seuls à profiter des bourses de ce collège à l'exclusion des Croates.

— Au fond de tout cela il y a plus qu'une discussion de mots, il y a une question de race. La Dalmatie est considérée par les Italiens comme faisant partie historiquement et ethnographiquement de l'Italie, et toute leur politique tend à ravir à l'Autriche ces provinces, qui ont été jadis florissantes sous la domination de Venise. La Croatie n'est qu'une province de l'empire autrichien ; mais les Croates et les Slaves sont un peuple que les Italiens détestent, car ils contrarient leur influence sur toute la rive droite de l'Adriatique. Les discussions auxquelles a donné lieu la bulle de Léon XIII, sont donc un épisode de la lutte qui se poursuit entre les Slaves et les Italiens.



plus
Le
l'influ
nos jo
côtés.
Si
ment F
ce
ue, et
miracl
Le
la relig

save
prin
L'ou
insp
que
Or, t
ou s
prote
paye
il ne
sur s
disait
place

— Pour finir, voilà une petite anecdote italienne qui a sa saveur. Des comités formés à Rome ont voulu donner à la petite princesse Yolande d'Italie un berceau en filigrane d'argent. L'ouvrage est lourd, massif, et ne répond pas à la grâce qui devrait inspirer un pareil sujet. On a voulu en faire un monument politique affirmant encore une fois de plus l'intangibilité de Rome. Or, si les artistes ont travaillé, les souscriptions n'ont pas marché ; ou si elles ont réussi, l'argent s'est arrêté en route. En tout cas, des protestations ont été publiées dans les journaux demandant le paiement du travail ; et le roi a déclaré que, puisqu'il en était ainsi, il ne voulait pas spéculer sur le labeur des artistes romains et payerait sur sa cassette le berceau de la princesse Yolande. Le vieux proverbe disait : *Timeo Danaos et dona ferentes*. Ou pourra désormais remplacer, dans ce vers célèbre, les Grecs par les Romains.

DON ALESSANDRO.

L'ECOLE HYPERCRITIQUE

ON parle beaucoup, dans les grandes revues, des progrès que fait la nouvelle école dite hypercritique, et qui sabre tout ce que nous avons de plus vénérable dans l'Eglise.

Le mouvement qui s'est produit au siècle dernier, sous l'influence de Tillemont et Lannoy, recommence de nos jours avec infiniment plus d'intensité de tous les côtés.

Si ces savants, dont plusieurs sont chrétiens, ne donnent pas directement assaut au *Credo*, ils livrent bataille à ce qui l'entoure, à ce qui constitue la vie catholique, et fait notre glorieux patrimoine de traditions et de miracles.

Le miracle surtout les effarouche ; et ils croient rendre la religion plus acceptable, en dépouillant l'Eglise et son

histoire des faits surnaturels qui ont illustré son berceau et l'ont constamment accompagnée dans la longue suite des siècles.

Dans cet ordre d'idées, on a fait des Vies de Saints d'où on a élagué toute l'action divine visible et tangible, tout le miracle.

D'autres, établissant comme règle que la tradition ne possède pas mais doit prouver par des documents son bien-fondé, refusent leur créance à ce qu'elle nous enseigne, quand elle ne peut accompagner cet enseignement d'une pierre ou d'un parchemin.

C'est vraiment le monde renversé. Car la tradition, par le fait même qu'elle existe, possède ; et c'est au savant, par le moyen de preuves directes et positives et non pas seulement à l'aide de preuves négatives, de montrer que la tradition est contraire à l'histoire et à la vérité.

On se préoccupe à Rome de ce mouvement, qui aboutit au libre examen. Jusqu'ici il ne s'est attaqué qu'à des points de la tradition ; mais qui l'empêchera logiquement de discuter le *Credo* lui-même ? Il y a là un grave danger.

LE VICE-RECTORAT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



MR Zotique Racicot, protonotaire apostolique, vicaire général et doyen du chapitre de la cathédrale de Montréal, qui remplissait, depuis six ans, les fonctions de vice-recteur au siège montréalais de l'Université Laval, s'est démis de ces dernières fonctions il y a quelques semaines.

Après avoir exprimé au dévoué prélat toute leur reconnaissance pour les services rendus à la cause de l'éducation supérieure, durant une administration qui s'est

sign
cièn
com
lopi
nou
de c
cipl
de la
den
ont p
Le
Arch
que,
rel à
Ce
Univ
teurs
profe
de m
C'e
docu
tique
sité c
charg
"L
par le
senter
le refu
Dep
trois
M. Pr
e cha
Bien
semble
au vic

signalée par une parfaite intelligence des choses financières et un désintéressement à toute épreuve, par la consolidation des œuvres commencées et le sage développement ou la création progressive de plusieurs œuvres nouvelles, ainsi que par le plus fécond esprit de paix et de conciliation, et un grand zèle dans la direction disciplinaire et religieuse des étudiants, NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Montréal, sous la présidence de Mgr Bruchési, vice-chancelier de l'université, ont procédé à l'élection d'un nouveau vice-recteur.

Leur choix s'est arrêté sur M. le chanoine Alfred Archambeault, docteur en théologie et en droit canonique, et, depuis longtemps déjà, professeur de droit naturel à la faculté des arts de l'Université Laval à Montréal.

Ce choix a été ratifié, le 11 septembre, par le Conseil Universitaire, lequel se compose du supérieur et des directeurs du Séminaire de Québec, et des trois plus anciens professeurs titulaires des facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts de l'Université Laval à Québec.

C'est le décret *Jam dudum*, en date du 2 février 1889, document pontifical donnant la quasi indépendance pratique au siège montréalais—*altera sedes*—de notre université catholique, qui a fixé ce mode de nomination à la charge de vice-recteur.

“ Le vice-recteur, dit la constitution papale, sera désigné par les évêques de la province de Montréal, qui le présenteront au Conseil Universitaire ; et celui-ci ne pourra le refuser que pour des raisons approuvées par les mêmes.”

Depuis le nouveau régime établi par ce décret, trois vices-recteurs se sont succédés à Montréal : M. Proulx, 1889-1895 ; Mgr Racicot, 1895-1901 ; et M. le chanoine Archambeault, qui vient d'être nommé.

Bien que les règlements restent muets sur ce point. Il semblerait donc, d'après ces chiffres, que la durée d'office du vice-rectorat est de six ans. D'ailleurs, à Québec, le

recteur est élu pour une période de six années, croyons-nous.

Avant la publication du décret *Jam dudum*, à partir de 1876 jusqu'à 1889, les fonctions de vice-recteur à Montréal avaient été remplies par des prêtres du Séminaire de Québec : Mgr Hamel, Mgr Méthot, et MM. les abbés Beaudet et Marcoux.

Cet officier était alors nommé par le Conseil Universitaire. L'évêque de Montréal n'avait que le droit d'approbation.

CHRONIQUE SHERBROOKIENNE



VEC septembre, chez nous comme ailleurs, c'est la rentrée. Le 5 du présent mois, notre séminaire Saint-Charles-Borromée hissait à sa façade les étoffes voyantes de ses joyeux drapeaux, « le rouge aux teintes vives, le blanc aux clartés pures, l'orange aux splendeurs d'or ». . . C'était fête ! L'année scolaire s'ouvrait ! Quelques anciens manquaient à l'appel, deux sont morts ; les nouveaux les remplacent. Toujours l'histoire du flot qui pousse le flot ! En chiffres ronds, anciens et nouveaux comptés, le flot, cette année, nous en apportait deux cents. MM. les directeurs sont contents et ils ont raison.

* * *

Deux jours avant la rentrée, et comme dernière joie des vacances, une bonne fortune était réservée aux messieurs du clergé de Sherbrooke, qui ont connu jadis le *Collegio Canadese* de la rue des Quatre-Fontaines, à Rome.

M. Vacher, P. S. S., procureur du *Collegio Canadese*, le père nourricier des étudiants canadiens de la ville des papes, *il buco padre*,—comme on disait au pays des fruits d'or,—M. Vacher, l'économiste modèle et le procureur au cœur large, que n'ont pas oublié nos

plus les séminaristes de Montréal, d'il y a vingt-cinq ans, le bon M. Vacher nous arrivait de Montréal, de Québec, de Nicolet, des Trois-Rivières, de Saint-Hyacinthe..... en visite officielle !

Les anciens élèves du Collège Canadien qui demeurent présentement à Sherbrooke sont : MM. Lefebvre, supérieur du séminaire ; Gignac, curé de la cathédrale ; Maltais, professeur de théologie et de sciences ; Simard, professeur de philosophie ; et Auclair, professeur de littérature.

Tous ces messieurs, que la coïncidence de la retraite pastorale avait, l'autre semaine, empêchés de se rendre à Oka, à la réunion générale des anciens amis de Rome, tous ces messieurs, dis-je, à l'exception de l'abbé Maltais, absent ce jour-là, firent de leur mieux pour témoigner au bon père Vacher leur constante et filiale affection. En l'absence de Mgr l'évêque, Mgr le vicaire général reçut M. Vacher à dîner, à l'évêché, ainsi que les anciens élèves de Rome. Les souvenirs d'antan furent évoqués avec émotion ; et, ce n'est pas sans gaieté qu'on rappela les fines réparties et les bons mots du *palazzo Canadese* de Rome ! Les heures passèrent vite !

Le vénéré sulpicien visita notre ville et nos églises, nos maisons d'éducation et nos institutions de charité, nos musées et nos chapelles. Tout le temps il nous parlait avec une verve intarissable de Rome, du pape et du cher *Collegio*. Que de choses édifiantes il nous a dites ! Et que de faits charmants il nous a contés ! Ah ! la besogne d'un père nourricier ne laisse pas d'être délicate parfois, et tous ne s'entendent pas comme celui-là à la multiplication des pains et des poissons ! Bonne visite donc que celle du père Vacher ! Elle laisse après elle comme un parfum de souvenirs romains. Nous en sommes reconnaissants à qui de droit !

* * *

« Quel beau pays ! que ce plateau accidenté de Sherbrooke ! » nous disait M. Vacher, lorsque, du haut du toit de notre superbe séminaire, il admirait le panorama qui s'y déroule à perte de vue, « on ne voit pas ailleurs plus riche nature, pas même en Suisse ! »

Et certes, il avait raison. D'ailleurs il en est ainsi un peu partout dans les Cantons de l'Est. L'orgueil national aide à voir un peu en rose, peut-être ? Qu'importe, la joie n'est pas moins douce au cœur du patriote ami de son terroir. Je me trouvais, le 1er septembre, à La-Patrie (Compton), à l'occasion d'une bénédiction de statue. Quelle riche contrée que celle-là encore ! Quel admirable coup d'œil du haut de la colline où est située l'église ! Quelle belle nature !

Vraiment, nos gens des Cantons de l'Est sont bien partagés, en montagnes et en bois, en collines et en vallées, en lacs et en cours d'eau ! Tout bonnement la pensée du Psalmiste revient sous ma plume : *Non fecit taliter omni nationi !* Assurément, Dieu nous a fait un beau pays et de très jolis cantons !

Seulement la terre — *La grande amie de Pierre l'Ermite !* — la terre réclame des bras et des ouvriers. Il y a place, en nos parages, pour de nouveaux colons !

Dieu sait pourtant qu'il nous en arrive, sans compter que les anciens se multiplient..... !

A tous ces chrétiens il faut des apôtres, Mgr l'évêque leur en donne. A preuve le dernier mouvement ecclésiastique du diocèse que voici.

* * *

Par décision de Sa Grandeur Mgr LaRocque, évêque de Sherbrooke, ont été nommés :

M. l'abbé Abel Tremblay, curé à Saint-Herménégilde-de-Barford ;

M. l'abbé J.-D. Bernier, curé à la Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste-d'Imberton ;

M. l'abbé T. O'Neil, curé à Saint-Venant-d'Hereford ;

M. l'abbé J.-A. Côté, curé à Saint-Joseph-de-Ham-Sud ;

M. l'abbé L.-J. Pelletier, curé à Saint-Léon-de-Marston.

Sherbrooke, ce 15 septembre 1901.

LE NOUVELLISTE SHERBROOKIEN.

LA VISITE DE LEURS ALTESSES ROYALES



MNIS potestas a Deo. — C'est en Dieu que toute puissance trouve sa source véritable. Parole profonde de nos Saintes-Ecritures, qui relève bien haut et maintient dans des sphères supérieures, aux yeux des chrétiens, ceux-là même en qui repose la majesté royale.

Sans rien oublier des grandeurs périssables bien que réelles dont ils sont environnés par droit de naissance et par droit d'héritage, sans fermer les yeux sur les qualités personnelles qui les proposent à notre respect, c'est surtout dans ce rayonnement surnaturel si bien caractérisé par l'Apôtre, que nous nous plaisons à regarder Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Cornwall et d'York, et que nous aimons à les saluer avec la plus parfaite loyauté, selon que la foi catholique nous en fait une douce obligation, au moment de leur entrée dans la métropole du Canada.

Les nobles visiteurs, délégués par Sa Majesté le roi d'Angleterre, auront bientôt parcouru d'une extrémité à l'autre toutes les possessions britanniques ; partout des réceptions grandioses leur auront été offertes ; nulle part, plus que dans la Confédération canadienne, on ne leur aura témoigné de respect et de fidélité.

Dans l'expression de nos hommages, Canadiens-français et catholiques, nous mettons la plus grande sincérité. En effet, nous reposant sur la Providence du soin de nos destinées futures, nous vivons heureux dans la possession des libertés civiles et religieuses qui nous ont été garanties, et que l'Angleterre ne cherche pas à amoindrir. Nous nous contentons de travailler ferme et fort à la conservation et à l'évolution progressive des qualités et des dons propres à notre tempéramment, avec la conviction

de ne pouvoir rien faire de mieux pour la prospérité générale du pays.

Cette ligne de conduite nous a été tracée par le clergé, à l'heure si grave où il enseignait à nos pères la loyauté au nouveau régime. Nous nous en sommes bien trouvés ; et nous n'avons pas l'intention d'en dévier.

Dans ces moments difficiles, " l'Eglise catholique a noblement fait son devoir, " notre royal visiteur le duc d'York, parlant au nom de de l'autorité souveraine, vient de l'affirmer.

Le témoignage est trop précieux, pour ne pas le recueillir avec fierté, et le conserver comme une approbation de ce que nous avons fait dans le passé et de ce que nous proposons de faire dans l'avenir.

Généreux et respectueux à l'égard des droits et des opinions des autres, le peuple canadien-français, toujours fidèle au drapeau qui le couvre de ses plis, continuera de garder sa foi, sa langue et ses belles traditions. Il y a dans ces trois choses des sources de noblesse, de force et de paix, trop vives, trop fécondes et trop apparentes, pour qu'elles ne contribuent pas, dans une mesure surabondante, à la grandeur de la nation.

Ce sera notre manière d'y travailler, tout en nous enrichissant sans cesse des qualités nombreuses de nos frères, et tout en profitant des exemples et des leçons qu'ils nous donnent.

Aux pieds des augustes personnages qui honorent le Canada et le réjouissent de leur présence, nous déposons ce tribut de loyauté et de reconnaissance sincère.

Nous nous associons aussi à toutes les démonstrations de joie et à tous les hommages, dont ils sont environnés pendant leur séjour parmi nous. Il y a dans ces fêtes du peuple, acclamant les dépositaires ou les représentants de l'autorité, quelque chose de salubre et de bienfaisant. Le pays en sentira l'heureuse influence. Tous ces cœurs qui auront battu à l'unisson dans une réjouissance

commune, s'aimeront davantage. L'entente et la concorde seront plus profondes. Le respect de l'autorité grandira : et l'obéissance, la fidélité aux lois seront plus faciles.

Prêtres et catholiques de Montréal, nous conserverons en particulier le souvenir du passage de Leurs Altesses Royales dans notre université et de leur visite au couvent de Villa Maria.

L'ancienne habitation des gouverneurs généraux, qui est devenue un des plus célèbres pensionnats du pays, avait déjà ouvert ses portes aux membres de la famille royale ; mais notre université catholique, de fondation plus récente, n'avait pas encore eu ce privilège.

Décidée et réglée moins tardivement, la réception qu'on a donnée à Leurs Altesses dans cette dernière institution, aurait pu revêtir plus de splendeur et prendre un caractère plus général ; elle a été très belle cependant et, de part et d'autre, tout-à-fait cordiale.

Les étudiants, les professeurs et les gouverneurs universitaires y assistaient, ainsi qu'un grand nombre de membres du clergé diocésain.

Mgr l'archevêque qui, en compagnie des autorités civiles, avait déjà salué les illustres visiteurs dès leur arrivée à Montréal, leur souhaita de nouveau la bienvenue dans les termes suivants.

Altesses Royales,

“ Je me conforme au désir que vous avez exprimé, en vous présentant, au lieu d'une adresse écrite, un simple souhait de bienvenue. Mais ce souhait vient du cœur.

“ Posséder Vos Altesses quelques instants dans notre université catholique, est un honneur et un bonheur, à la fois.

“ Veuillez agréer les hommages de mon clergé ainsi que ceux de tous ces professeurs dont je suis en ce moment l'interprète, et, qui, fidèles à leur noble mission, s'appliquent à former ici notre jeunesse aux sciences et aux arts, à la loyauté envers le trône comme à l'amour de la religion et de la patrie.

“ En même temps, nous faisons pour votre bonheur les vœux les plus sincères, et nous demandons au Très-Haut, sûrs en cela de traduire vos sentiments les plus intimes, de répandre l'abondance de ses faveurs sur notre auguste roi et sur celle que le peuple de l'Empire se plaît à nommer la bonne reine Alexandra.”

Le duc répondit en quelques mots, se déclarant heureux de rencontrer le clergé catholique, et formant des vœux pour la prospérité d'une université, dont les professeurs et les étudiants s'acquittent si noblement de leurs graves devoirs.

La cérémonie se termina par la présentation au prince, et à la gracieuse compagne de ses destinées, des professeurs de chacune des facultés universitaires et des écoles agrégées à l'institution.

À la sortie comme à l'entrée du cortège, des chants appropriés à la circonstance furent exécutés par le chœur de la cathédrale.

Après avoir visité rapidement dans l'après-midi l'université McGill avec son nouveau collègue médical, et l'hôpital Victoria, toutes institutions magnifiques richement dotées ou fondées par Lord Strathcona, l'hôte de Leurs Altesses Royales à Montréal, le duc et la duchesse se rendirent à Villa Maria.

La grande avenue et l'intérieur du couvent étaient décorés avec un goût exquis ; fidèles aux traditions de la maison, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame et les jeunes filles qu'elles instruisent accueillirent leurs hôtes de la manière la plus gracieuse et la plus noble en même temps.

Le duc et la duchesse ont avoué qu'aucune autre réception ne les avait tant et mieux impressionnés. Ils ont sollicité eux-mêmes, comme une faveur, l'autorisation de visiter la maison, les classes, les dortoirs et la chapelle ; et ils se sont enquis avec intérêt du nombre des élèves, des programmes d'étude, de l'état actuel de la commu-

na
qu
mè

de
la
pre
fra
res
fav
miè
son
P
aut
ont
prio
tuer
tann
D

M.
au dic
Soe
Josep
Soe
la Cor
Soe
chœur
Saint-
M.

nauté, du genre de vie des religieuses, des dommages qu'elles avaient subis dans l'incendie de leur maison-mère.

Aux adresses et au compliment en vers lus et présentés de façon si charmante par les élèves, le prince a poussé la bienveillance jusqu'à faire une double réponse : la première en anglais, la seconde dans cette belle langue française que nous ont léguée nos ancêtres et qui est restée en honneur dans toutes les cours royales. Cette faveur a été d'autant plus appréciée, que c'était la première fois que Son Altesse s'exprimait en français depuis son arrivée sur le sol canadien.

Pour cette marque d'attention, comme pour tous les autres témoignages d'estime que Leurs Altesses Royales ont bien voulu donner à la nation canadienne, nous les prions d'agréer l'hommage de notre attachement respectueux et l'assurance de notre fidélité à la couronne britannique.

Domine, salvum fac regem. — C'est notre parole d'adieu.

AUX PRIERES

M. le chanoine Charles Saint-Georges, décédé à Saint-Athanas, au diocèse de Saint-Hyacinthe.

Sœur Hélène Ménard, des Religieuses-Hospitalières de Saint-Joseph, de l'Hôtel-Dieu de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Donald, née Catherine-May Payment, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Marie de Sainte-Noémi, née Marie-Elise Massé, novice de chœur, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Laurent.

M. Jérémie Moreau, décédé à Saint-Luc.

LA LANGUE DE L'ÉGLISE

LE latin a de tout temps été la langue de l'Église catholique romaine pour cette raison, entre autres, qu'un idiome universel commun aux représentants de tous les pays doit faciliter la discussion dans les grandes assemblées.

Mais il ne semble pas que le but qu'on a cherché à atteindre, en élevant le latin à la dignité de langage catholique pour l'univers entier, soit absolument atteint.

Un des sténographes du Vatican vient de publier un curieux article, où il commence par observer, fort judicieusement, qu'un idiome universel ne mérite ce nom que lorsque la prononciation en est universelle également.

Or, l'on sait que la prononciation du latin varie étrangement d'un pays à l'autre. L'Allemand prononce à l'allemande, le Français à la française, l'Anglais à l'anglaise, l'Italien à l'italienne.

Naturellement, les évêques des divers pays suivent l'usage régnant dans leurs écoles. De sorte que les évêques français font le désespoir des évêques italiens, et que les évêques anglais sont aussi peu compris des italiens et des espagnols que s'ils s'exprimaient en chinois.

On aperçoit les inconvénients de cet état de choses, et surtout la gymnastique auriculaire à laquelle ces divergences contraignent les infortunés sténographes du Vatican. Celui, dont nous venons d'exprimer les doléances, émet le vœu qu'un comité international soit nommé en vue d'établir une prononciation du latin universelle, uniforme et obligatoire.

A quand la réalisation de ce vœu ? C'est bien difficile à dire !